

CA de la FFSC du 5 janvier 2019

Propositions droits d'inscription maximums /dotation

Les droits d'inscription indiqués ci-dessous sont des plafonds à ne pas dépasser, les organisateurs restant bien sûr libres de proposer des droits d'inscription de montant inférieur.

Formule Classique (5 à 7 rondes)

Sans dotation : 12€

Avec dotation représentant au minimum 20% des frais d'inscription : 15€

Avec dotation représentant au minimum 30% des frais d'inscription : 18€

Formule Open (8 rondes)

Sans dotation : 16€

Avec dotation représentant au minimum 20% des frais d'inscription : 20€

Avec dotation représentant au minimum 30% des frais d'inscription : 24€

Super Tournois (à partir de 9 rondes)

Sans dotation : 2€ par ronde

Avec dotation représentant au minimum 20% des frais d'inscription : 2.5€ par ronde

Avec dotation représentant au minimum 30% des frais d'inscription : 3€ par ronde

Avec dotation représentant au minimum 50% des frais d'inscription : 4€ par ronde

Ces montants peuvent être arrondis à la dizaine d'euros supérieure, sous réserve de respecter un plafond absolu de 100€.

Droits d'inscription des joueurs de moins de 25 ans

Les joueurs de moins de 25ans doivent bénéficier d'une réduction de 50%, au minimum.

Les joueurs de moins de 18 doivent bénéficier d'une réduction de 75%, au minimum.

Dotation

Le montant total de la dotation comprend les trophées, les prix en espèces, les prix en nature au mérite, collectifs ou tirés au sort (sous-total A) et aussi les nourritures/boissons offertes (sous-total B) à tous les joueurs.

Le montant A doit être égal au moins à 25% de (A+B).

Le vainqueur du classement général et les vainqueurs des séries A, B et C doivent recevoir un trophée ou un prix. Dans le cas où il n'y aurait pas plus de 2 joueurs dans une série, cette série peut-être regroupée avec la série immédiatement supérieure.

Dispositions concernant les super tournois dont les frais d'inscription sont supérieurs ou égaux à 3€ par ronde :

*Soit D le montant total de la dotation au mérite (donc diminué des lots collectifs ou tirés au sort et des nourritures/boissons ouvertes).

La dotation du vainqueur du tournoi ne doit pas être supérieure à 30% de D; elle peut cependant être cumulée avec la dotation du vainqueur d'une série A, B ou C.

La dotation des vainqueurs de chaque série (A, B ou C) ne peut être inférieure à 5% de D.

La dotation totale des joueurs des séries A, B et C ne peut être inférieure à 30% de D

Au moins 15% des participants doivent recevoir un lot compris dans D, cette proportion minimum devant être respectée dans chacune des séries A, B et C.

*Une validation préalable du projet (y compris la grille de dotation) par le bureau de la DNSC au moins 3 mois avant la date prévue pour la compétition est obligatoire.